



**Transformons
la France**

**Débloquons
l'emploi**

en-marche.fr

6 millions de chômeurs en France. Qui peut encore prétendre qu'il ne faut rien changer ?

Le Gouvernement travaille depuis 4 mois pour transformer la France. Sa première action a été de moraliser la vie publique pour donner aux citoyens des nouvelles raisons de faire confiance.

Le Président a entamé la restauration de l'image de la France dans le monde et impulsé la relance du projet européen.

Le Gouvernement engage maintenant la transformation sociale pour l'emploi.

ON LE FAIT

Débloquer l'économie

- **Le code du Travail va être simplifié pour que les salariés et les employeurs** puissent décider ensemble du fonctionnement de leur entreprise. Cette réforme concernera en priorité les TPE-PME qui emploient la moitié des salariés en France.

Les prochaines réformes

- **Plus de pouvoir d'achat pour les travailleurs.** Nous voulons que le travail paie mieux ! Le Gouvernement va réduire le montant des cotisations sociales payées par tous les travailleurs (+ 258 euros nets par an dès 2018 pour un salarié au SMIC).

- **Une protection pour tous contre le chômage.** Les salariés démissionnaires, une fois tous les 5 ans, et les travailleurs qui n'ont pas le droit de toucher l'assurance chômage bénéficieront de cette protection. Cela concernera les artisans, commerçants, indépendants, entrepreneurs, professions libérales et agriculteurs. En contrepartie, les allocations seront suspendues si les efforts de recherche sont insuffisants.

- **Un investissement majeur dans les compétences.** Un effort sans précédent, 15 milliards d'euros, va être engagé pour la formation professionnelle et l'apprentissage en particulier des jeunes, car la meilleure protection contre le chômage c'est la formation.

- **Un système des retraites juste et pérenne.** Les règles de calcul des pensions de retraite seront les mêmes pour tous. Le Gouvernement ne touchera pas à l'âge de départ à la retraite, ni au niveau des pensions.

LES ORDONNANCES SUR LE DIALOGUE SOCIAL : PROMESSE TENUE DANS LES TEMPS

Un nouvel engagement de campagne tenu avec la simplification historique du code du Travail :

✓ Faire confiance au dialogue entre salariés et employeurs dans l'entreprise

- **Désormais, les règles qui concernent la vie quotidienne dans l'entreprise seront décidées par les premiers concernés :** salariés, représentants du personnel et employeurs.

- **La représentation syndicale dans l'entreprise sera plus lisible avec la création d'une seule instance au lieu de 3** aujourd'hui. Les salariés auront un interlocuteur identifié à qui s'adresser pour relayer leurs attentes.

- **Les représentants syndicaux seront mieux formés** pour pouvoir pleinement jouer leur rôle d'animation du dialogue social dans l'entreprise.

✓ Généraliser les solutions qui marchent

- **Les entreprises pourront plus facilement recourir au télétravail.** C'est une aspiration nouvelle des salariés qui garantit l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

- **Des CDI de chantier pourront être créés dans de nouveaux secteurs économiques.** Ce contrat est déjà largement utilisé dans le bâtiment. Il permet à un salarié d'être embauché avec les mêmes droits qu'un salarié en CDI sur un projet déterminé dont la date de fin n'est pas exactement connue.

✓ Mettre enfin en marche le compte pénibilité

- **Le compte pénibilité va être simplifié pour être applicable.** Quand vous êtes employeur, vous devez déclarer les facteurs de pénibilité auxquels sont exposés vos salariés. Certains critères sont impossibles à mesurer. Un droit inapplicable, c'est un droit inefficace pour protéger les salariés ! Désormais ces critères seront évalués par les médecins du travail, ce qui va accélérer la possibilité pour les salariés d'en bénéficier.

✓ Mettre fin aux injustices liées aux licenciements

- **Les indemnités légales de licenciement vont être augmentées de 25% dès le mois de septembre.** Un salarié gagnant 2 000 euros par mois et ayant 10 ans d'expérience touchera 5 000 euros d'indemnités contre 4 000 euros jusqu'à maintenant.

- **Un barème obligatoire des dommages et intérêts aux prud'hommes va sécuriser salariés et employeurs.** Aujourd'hui, d'un conseil des prud'hommes à l'autre, les dommages et intérêts peuvent varier du simple au quadruple pour des situations similaires. Le nouveau barème ne concernera pas les cas de discrimination, de harcèlement ou les cas portant atteinte aux libertés fondamentales du salarié.

L'EFFICACITÉ ET LA CONCERTATION POUR **TRANSFORMER LA FRANCE**

→ Près de **100 réunions de travail** ont été organisées avec les partenaires sociaux pour travailler sur cette réforme.

→ **Parce que la France ne peut plus attendre**, ces transformations seront effectives dès la fin du mois de septembre.

**VOUS VOULEZ CONTRIBUER À LA
TRANSFORMATION DU PAYS ? VOUS VOULEZ
PARTAGER VOTRE POINT DE VUE ?**

PARTICIPEZ AUX RÉUNIONS
ORGANISÉES DANS UN COMITÉ
LOCAL PRÈS DE CHEZ VOUS

→ en-marche.fr/comites

INFORMEZ-VOUS
SUR LA TRANSFORMATION
DU PAYS

→ transformer-la-france.fr

    @EnMarcheFr

Vous pouvez aussi nous écrire à : En Marche, BP 80049, 94801 Villejuif

LA RÉPUBLIQUE
En Marche !